



ASSEMBLÉE — 38^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 16 : Facilitation et documents de voyage lisibles à la machine

PROPOSITION DE STRATÉGIE POUR UN PROGRAMME OACI
D'IDENTIFICATION DES VOYAGEURS (TRIP DE L'OACI)

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note décrit la Stratégie de l'OACI pour le Programme d'identification des voyageurs (TRIP de l'OACI), visant à établir le cadre nécessaire pour améliorer nettement la sûreté et la facilitation de l'aviation en regroupant les éléments de la gestion de l'identification et en établissant le leadership de l'OACI dans les secteurs liés aux documents de voyage lisibles à la machine (DVLM).

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à entériner la proposition de stratégie pour le TRIP de l'OACI et à recommander la participation des États au Registre de clés publiques (RCP) de l'OACI.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte aux Objectifs stratégiques B — <i>Sûreté</i> et C — <i>Protection de l'environnement et développement durable du transport aérien</i> .
<i>Incidences financières :</i>	Le financement des activités de l'OACI à l'appui de sa Stratégie TRIP durant le triennat 2014-2016 est sujet aux résultats du processus budgétaire.
<i>Références :</i>	Doc 9958, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur (au 8 octobre 2010)</i> Doc 9990, <i>Rapport de la Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation</i> WP/9 de la Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation (HLCAS) Annexe 9 — <i>Facilitation</i>

1. INTRODUCTION

1.1 L'Annexe 9 — *Facilitation* établit le cadre international des normes et des pratiques recommandées (SARP), ainsi que des spécifications techniques, qui sont incorporées comme références dans les questions relatives aux documents de voyage. Les principes généraux de l'Annexe 9 exigent des États contractants qu'ils prennent les mesures nécessaires pour réduire le plus possible le temps requis pour l'accomplissement des contrôles aux frontières, minimiser les inconvénients dus aux tracasseries administratives ou aux exigences de contrôle, encourager et promouvoir l'échange de renseignements pertinents entre États contractants et mettre au point des technologies de l'information efficaces, afin de renforcer l'efficacité et l'efficacité des procédures aux aéroports. L'Annexe 9 stipule également que les États contractants n'exigeront des visiteurs aucun document autre que ceux qui sont décrits au Chapitre 3 de l'Annexe aux fins d'entrée ou de sortie de leurs territoires.

1.2 Les documents de voyage, incluant les passeports et autres pièces d'identité acceptés aux fins de protection de l'intégrité des frontières, sous-tendent les principes idéaux de coopération et de confiance dans l'aviation civile internationale, parce qu'ils servent à confirmer rapidement et de façon fiable l'identité du détenteur, permettant ainsi des voyages internationaux sûrs et ininterrompus. Leur utilité dépend cependant de la qualité du système d'identification qui est à la base de la production, de la délivrance, du contrôle et de l'inspection de ces documents. C'est en raison de ces considérations que le secteur des documents de voyage a évolué rapidement en un domaine plus vaste de la gestion de l'identification. La présente note de travail fait l'analyse d'une proposition de stratégie de l'OACI pour l'adoption d'un programme OACI d'identification des voyageurs (TRIP), visant à établir des buts et des objectifs pour la gestion de l'identification des voyageurs, à orienter et à renforcer une approche mondiale, et à formuler des directives sur les mesures à prendre par l'OACI, les États et les nombreux partenaires internationaux, régionaux et sectoriels en vue de la gestion de l'identification.

2. CONTEXTE

2.1 L'OACI prévoit à titre préliminaire que le trafic régulier passagers dans le monde fera plus que doubler, passant de 2,9 milliards en 2012 à 6 milliards d'ici 2030 et que le nombre de vols augmentera de 30 millions à 60 millions. Étant donné que la présentation et l'inspection des documents de voyage est un aspect inhérent des voyages aériens internationaux, qui exige des programmes gouvernementaux, une infrastructure et un personnel spécialisés, ainsi qu'une durée de traitement pour le voyage effectué, l'ampleur des activités aéronautiques futures met en relief la nécessité de documents de voyage et de systèmes connexes qui puissent répondre aux besoins futurs d'efficacité, de facilitation et de sûreté.

2.2 On ne saurait trop souligner l'importance de disposer de documents de voyage solides pour la sûreté internationale. La capacité des terroristes et des criminels de sévir avec impunité au-delà des frontières — en se soustrayant à la connaissance ou à la suspicion des autorités nationales ou internationales sur leur véritable identité ou leurs déplacements — est un puissant outil favorisant les activités illicites ou illégales. Rappelons que la 37^e Session de l'Assemblée avait invité instamment les États contractants à redoubler d'efforts pour assurer la sûreté et l'intégrité des documents sources, et avait demandé au Conseil de prendre les mesures requises pour établir des éléments d'orientation. Cette dernière tâche est en cours d'exécution.

2.3 Les documents de voyage revêtent donc une grande importance stratégique pour l'aviation civile internationale, au titre des Objectifs stratégiques C — *Sûreté et facilitation* et D —

Développement économique du transport aérien, approuvés par le Conseil de l'OACI. Les activités de l'OACI doivent donc être menées de manière à assurer l'emphase, l'orientation et le soutien nécessaires.

2.4 Le leadership de l'OACI et les activités qu'elle mène dans le domaine des politiques et des aspects opérationnels des documents de voyage ont contribué de façon importante à améliorer la sûreté et la facilitation de l'aviation, notamment en termes de normes et de spécifications modernes et uniformes relatives aux documents de voyage, d'assistance aux États dans la mise en œuvre de systèmes de documents de voyage efficaces et efficaces, d'activités de surveillance dans le cadre du Programme universel d'audits de sûreté (USAP), ainsi que sous la forme du Répertoire de clés publiques (RCP) de l'OACI, qui offre aux États un service unique de validation automatique des passeports électroniques, fonctionnant sur la base du recouvrement des coûts et contribuant à renforcer et à simplifier les procédures de congé aux frontières. Bien entendu, les DVLM desservent le secteur du transport en général, en assurant l'intégrité des frontières aussi bien que l'efficacité des infrastructures des transports maritimes et routiers. Grâce à ces avantages importants, la contribution des activités de l'OACI liées aux documents de voyage va au-delà la protection de l'intégrité des frontières aux aéroports, sans coûts additionnels pour l'Organisation, et elle serait appuyée par la stratégie TRIP de l'OACI.

2.5 Ces défis et ces opportunités constituent le cadre dans lequel une stratégie mondiale de gestion de l'identification des voyageurs servirait de base aux initiatives et aux synergies intégrées pluridimensionnelles, sous la direction de l'OACI, afin de soutenir les objectifs stratégiques de l'Organisation durant le triennat 2014-2016 et au-delà.

3. STRATÉGIE TRIP DE L'OACI

3.1 Au cœur même de la Stratégie TRIP de l'OACI est la proposition principale qui est adressée aux États, à l'OACI et à toutes les parties prenantes, individuellement et collectivement, à savoir : il est essentiel d'appliquer une démarche holistique, cohérente et coordonnée aux éléments interdépendants de la gestion de l'identification des voyageurs, de manière à intégrer les aspects suivants :

- a) preuve d'identité — preuve d'identité digne de foi, incluant le suivi, les connections et la vérification de l'identité par rapport aux documents sources, afin d'assurer l'authenticité de l'identité ;
- b) DVLM — conception et production de DVLM normalisés, notamment des passeports électroniques, conformes aux spécifications de l'OACI ;
- c) émission et contrôle de documents — processus et protocoles d'émission de documents par les autorités compétentes aux détenteurs autorisés, et mesures de contrôle pour en prévenir le vol, la falsification ou la perte ;
- d) systèmes et outils d'inspection — systèmes et outils d'inspection permettant la lecture et la vérification sûres et efficaces des DVLM, notamment par le recours au RCP de l'OACI ;

- e) interopérabilité des applications — Interopérabilité mondiale des applications et des protocoles permettant des connections rapides, sûres et fiables des DVLM et de leurs détenteurs aux données pertinentes, dans le cadre des opérations d'inspection.

3.2 Compte tenu de la portée des activités en cause, la gestion de l'identification des voyageurs entraîne nécessairement une vaste panoplie de mandats et d'intérêts au niveau mondial et national qui contribuent directement et indirectement à leur efficacité et efficacité, et aux systèmes des documents de voyage. L'Appendice A contient une représentation visuelle de la gestion holistique de l'identification des voyageurs et des parties prenantes dont la contribution soutient cette démarche intégrée.

3.3 Pour l'OACI et ses États membres, il s'ensuit le principe suivant de la gestion de l'identification des voyageurs : *tous les États membres peuvent établir l'identité unique de chaque personne*. Lorsque les éléments de la gestion de l'identification sont mis en œuvre de façon optimale, les États seront en mesure d'identifier les personnes par leurs documents de voyage avec le plus haut degré possible de certitude, de sûreté et d'efficacité. La Stratégie TRIP de l'OACI proposée offre un plan pour aboutir à un tel résultat, qui est décrit en détail dans l'Appendice B.

3.4 Compte tenu des avantages que la gestion de l'identification des voyageurs offre à la sûreté de l'aviation et à la facilitation, et du principe que tous les États membres peuvent établir l'identité unique de chaque personne, la mission de l'OACI serait de *contribuer à la capacité des États membres d'établir l'identité unique des personnes en fournissant aux autorités compétentes dans le monde les mécanismes de soutien pertinents leur permettant d'établir et de confirmer l'identité des voyageurs*.

3.5 Dans le cadre de la Stratégie TRIP de l'OACI, et conformément aux décisions des organes délibérants de l'Organisation, ces mécanismes constitueraient les quatre piliers suivants :

- a) établissement du cadre international de normes, de pratiques recommandées, de spécifications (Doc 9303) et d'éléments indicatifs ;
- b) assistance à la mise en œuvre des programmes des États, axée sur l'établissement de partenariats d'assistance dans la recherche et l'obtention de ressources financières et en nature ;
- c) évaluation de la conformité au cadre international, en mettant l'accent sur des méthodes efficaces par rapport aux coûts afin de produire des recommandations pour combler les carences ;
- d) application du RCP, notamment pour la gouvernance, la gestion, l'administration et l'exploitation.

3.6 La Stratégie TRIP de l'OACI constitue la base des plans de travail détaillés à mettre sur pied, dépendamment des ressources disponibles, et des mesures correspondantes à prendre. L'Appendice C brosse un tableau général des ressources de l'OACI et d'autres qui seront consacrées aux activités relatives aux documents de voyage en 2013.

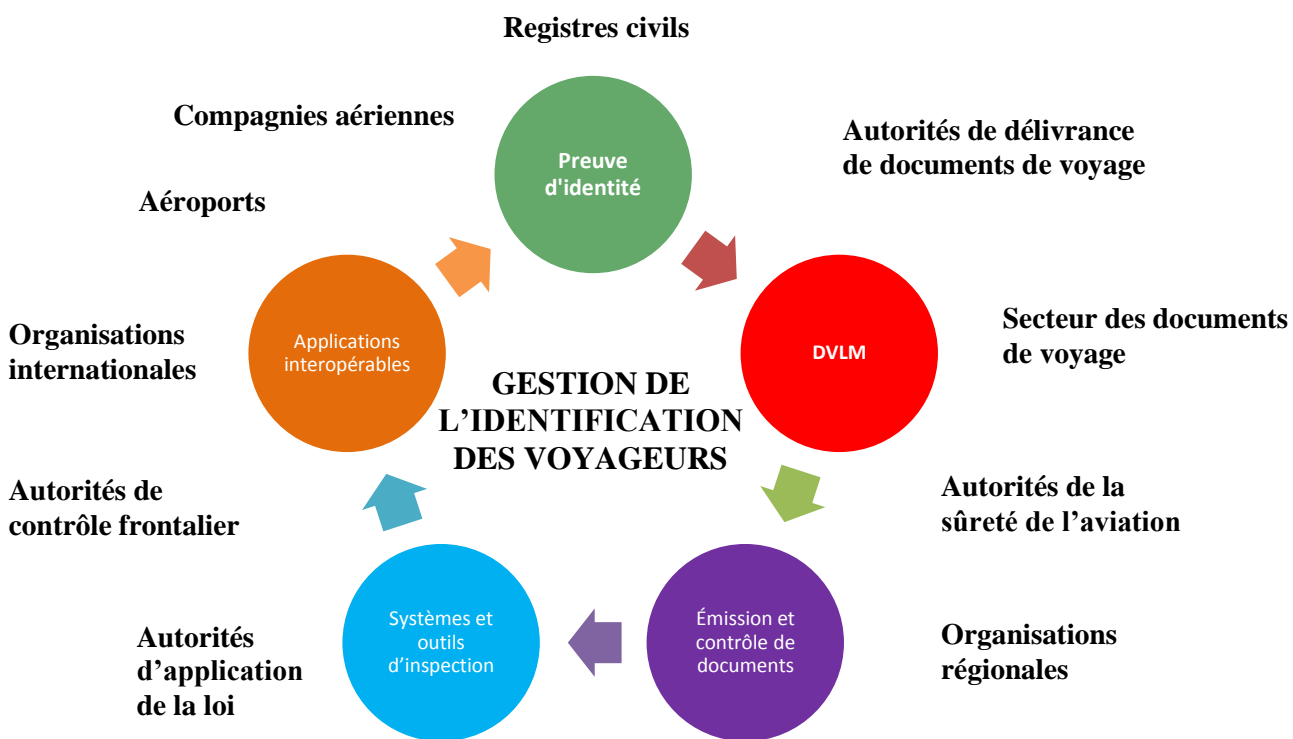
3.7 Avec une concentration renouvelée et de concert avec ses partenaires dans la gestion de l'identification, l'OACI continuera à produire et à fournir des mesures, des outils, des services et d'autres moyens approuvés à l'échelle mondiale, afin :

- a) d'atténuer les risques contre la sûreté aérienne et plus généralement contre la sûreté nationale, en adoptant des mesures strictes de gestion de l'identification et de contrôle aux frontières ;
- b) d'aider à la détection et à la prévention du terrorisme et du crime, en empêchant l'usage frauduleux de documents d'identification ;
- c) de faciliter le parcours des voyageurs légitimes à travers les procédures aéroportuaires par l'automatisation des processus de congé pour en accélérer le rythme ;
- d) de réduire le coûts du personnel et de la formation en normalisant et en simplifiant les processus de contrôle des documents ;
- e) de permettre l'interopérabilité et le recours à des technologies standard pour la gestion de l'identification pour les États et pour l'industrie, assurant ainsi l'efficacité opérationnelle et la réduction des coûts ;
- f) de renforcer la confiance des États dans leur capacité de vérifier que les documents ont été émis de façon appropriée et n'ont pas été falsifiés ;
- g) d'assurer le déploiement efficace par rapport aux coûts du personnel et des ressources de sûreté et de contrôle aux frontières, dans la perspective de la gestion des risques.

4. CONCLUSION

4.1 La Stratégie TRIP de l'OACI vise à établir un cadre détaillé pour faciliter le passage vers l'avenir aux États membres, à l'OACI et à ses partenaires dans le domaine de l'identification des voyageurs. La surveillance, les comptes rendus et l'examen à intervalles réguliers de l'avancement de la mise en œuvre et, s'il y a lieu, l'apport de corrections, assureront que la Stratégie reste actuelle et tournée vers l'avenir.

APPENDICE A GESTION GLOBALE DE L'IDENTIFICATION DES VOYAGEURS



APPENDICE B

STRATÉGIE DE L'OACI POUR LE PROGRAMME D'IDENTIFICATION DES VOYAGEURS

Principe : Tous les États membres peuvent identifier de façon unique chaque personne.

Mission de l'OACI : Contribuer à renforcer la capacité des États membres d'identifier de façon unique les personnes en fournissant aux autorités compétentes dans le monde les mécanismes de soutien appropriés leur permettant d'établir et de confirmer l'identité des voyageurs.

RÉSULTAT	ÉLÉMENTS D'IDENTIFICATION DES VOYAGEURS	2013	ÉTAPES À COURT TERME 2014-2016	ÉTAPES À MOYEN TERME 2017-2019	ÉTAPES À LONG TERME 2020 ET AU-DELÀ
Gestion holistique de l'identification	Tous	La Stratégie TRIP de l'OACI est approuvée	La gestion de l'identification est une pratique exemplaire	La gestion de l'identification est appliquée sur une grande échelle	Les États membres gèrent de façon optimale l'identité des voyageurs
Achèvement de la mise en œuvre des passeports lisibles à la machine (PLM)	Émission et contrôle de documents	Les États membres ont commencé à délivrer des PLM (Norme 3.10)	Seuls des PLM sont émis	Règlement des questions non résolues	Tâche achevée
Conformité aux normes et aux spécifications relatives aux documents de voyage	Tous	L'OACI vérifie la conformité aux normes de l'Annexe 9 liées à la sûreté ; évaluation ad hoc de la conformité au Doc 9303	Mise au point d'un mécanisme de vérification de la conformité au Doc 9303	Application du mécanisme de vérification de la conformité au Doc 9303	Évaluation de la conformité au Doc 9303 et comptes rendus

RÉSULTAT	ÉLÉMENTS D'IDENTIFICATION DES VOYAGEURS	2013	ÉTAPES À COURT TERME 2014-2016	ÉTAPES À MOYEN TERME 2017-2019	ÉTAPES À LONG TERME 2020 ET AU-DELÀ
Mise en œuvre des passeports électroniques	Émission et contrôle des documents ; applications interopérables	Environ 100 entités émettrices de passeports électroniques ; Pratique recommandée relative aux passeports électroniques	L'OACI établit des modèles de feuilles de route pour la mise en œuvre par les États de passeports électroniques et une norme régissant les passeports électroniques	La norme sur les passeports électroniques est approuvée	Tous les passeports sont des passeports électroniques
Inspection des documents de voyage par les contrôles frontaliers automatisés (CFA)	Systèmes et outils d'inspection ; applications interopérables	Mise en œuvre des CFA	Élargissement de la mise en œuvre des CFA	Utilisation généralisée des CFA	Utilisation des CFA dans tous les États membres
Niveau maximal de participation au RCP de l'OACI	Systèmes et outils d'inspection ; applications interopérables	Pratique recommandée 3.9.1 sur l'adhésion au RCP (35 participants)	Augmentation du nombre de participants	Augmentation du nombre de participants	Participation totale au RCP de l'OACI

APPENDICE C
RESSOURCES APPUYANT LES ACTIVITÉS DE L'OACI EN MATIÈRE DE DVLM ET DE RCP EN 2013

FONCTION	SOURCE DE FINANCEMENT ¹
Secrétariat de l'OACI – Programme DVLM 1,75 postes (et coûts non liés au personnel) 1 poste et 2 consultants (et coûts non liés au personnel)	Budget du Programme ordinaire Extrabudgétaire
Secrétariat de l'OACI – RCP 1 poste (et coûts non liés au personnel)	Redevances du RCP
Groupe d'experts de la facilitation, avec le soutien du Secrétariat de l'OACI	États membres
Groupe consultatif technique sur les documents de voyage lisibles à la machine (TAG/MRTD), incluant le Groupe de travail des technologies nouvelles et le Groupe de travail de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, avec le soutien du Secrétariat de l'OACI	États membres, organisations internationales, secteur de l'aviation
Commission du RCP	États membres participant au RCP

— FIN —

¹ La valeur directe des contributions en nature des États, des organisations et du secteur privé au Programme DVLM de l'OACI en 2011 a été évaluée prudemment à 2,5 millions \$US par an.